

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 641

25 mars 2010

SOMMAIRE

Abipiscines S.A.	30749	I.16 Schifflange	30754
Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l.	30732	Immo Locations	30754
Balkan Reconstruction Investment Financ- ing S.C.A. SICAR	30766	Inmoprom Real Estate Investments S.A.	30723
Big Red S.A.	30731	Invesco Management N° 2 S.A.	30743
BR.E.F.I.-Brasil European Finance Invest- ment S.A.	30737	Istanbul Venture Capital Initiative	30722
Cameron (Luxembourg) Sàrl	30727	LuxCo 111 S.à r.l.	30765
Cameron (Luxembourg) Sàrl	30724	LuxCo 112 S.à r.l.	30733
Casa Reha Luxembourg S. à r.l.	30753	Luxemreal Holdings S.A.	30742
CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.	30764	M & N Participation Group S.A.	30732
Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l.	30745	M & N Participation Group S.A.	30732
Controlsinvest S.à r.l.	30749	M & N Participation Group S.A.	30732
Controlsinvest S.à r.l.	30749	M & N Participation Group S.A.	30732
D.03 Nastasya	30750	Morrison Holdings S.A.	30742
D.03 Schuttrange	30750	Optifid S.A.	30764
Delphau S. à r.l.	30765	Optique Tom PEETERS s.à r.l.	30752
Delphau S. à r.l.	30768	Optique Tom PEETERS s.à r.l.	30752
Delphau S. à r.l.	30765	Optique Tom PEETERS s.à r.l.	30755
ENT Büro- und Computersysteme Lux. GmbH	30740	Optique Tom PEETERS s.à r.l.	30752
Eze Capital S.A.	30723	Palais de Chine S.à r.l.	30750
Firouzeh S.A.	30730	PGM & F	30750
F.M. Auto-Immo S.à r.l.	30740	Procastor Holding S.à r.l.	30743
G.B.I. Finance S.A.	30745	ProLogis France XXIX S.à r.l.	30743
G.B.I. Finance S.A.	30748	ProLogis Netherlands XVI S.à r.l.	30757
G.B.I. Finance S.A.	30749	QPark Consulting S.à r.l.	30759
Globalfin S.A.	30730	Rawdah Investments S.A.	30742
Goldbell	30766	Rinoraines S.A.	30730
Hamrah Investments S.A.	30742	Segesta 2 Finance S.A.	30755
HBI Neukirchen-Vluyn S.à r.l.	30761	Symaco Sàrl	30748
HBI Niedergurig, S.à r.l.	30761	Three Stars S.A.	30762
HBI Nurnberg S.à r.l.	30761	Traffex S.A.	30739
Hogemav	30738	Variolabel Sicav	30723
		Vontobel Fund	30723
		Weather Investors S.à r.l.	30742
		White Isoletanche S.A.	30740

Istanbul Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.548.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont pris en date du 15 janvier 2010, les décisions suivantes:

Les actionnaires ont décidé d'élire:

- Monsieur Hubert COTTOGNI, résidant professionnellement au 96, boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale Classe B de la Société, son mandat devient effectif à partir de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier reçu le 21 janvier 2010);

- Monsieur Tuna SAHIN, résidant professionnellement au KOSGEB, Abdülhakhamit Cad. N° 866, 06470 Mamak, Ankara, Turquie, en tant que nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale Classe A de la Société, son mandat devient effectif à partir de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (reçu le 28 janvier 2010);

pour une période déterminée prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2012;

Les actionnaires ont décidé de modifier les mandats d'administrateurs suivants avec effet immédiat:

- de nommer Monsieur Hakan TOKAÇ en tant qu'Administrateur de Catégorie Spéciale Classe A de la Société;

- de nommer Monsieur John HOLLOWAY en tant qu'Administrateur de Catégorie Spéciale Classe B de la Société;

- de nommer Madame Maria LEANDER en tant qu'Administrateur de Catégorie Spéciale Classe B de la Société;

- de nommer Monsieur Refik ÜREYEN en tant qu'Administrateur de Catégorie Spéciale Classe A de la Société;

- de nommer Monsieur Bayram MECIT en tant qu'Administrateur de Catégorie Spéciale Classe A de la Société;

de sorte que le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs de Catégorie Spéciale Classe A de la Société;

- Monsieur Bayram MECIT, résidant professionnellement au KOSGEB, Abdülhakhamit Cad. N° 866,06470 Mamak, Ankara, Turquie,

- Monsieur Hakan TOKAÇ, résidant professionnellement au Necatibey Caddesi No:98, 06100 Bakanliklar, Ankara, Turquie,

- Monsieur Refik ÜREYEN, résidant professionnellement au Cyberpark Cyberplaza, B-Blok Kat-6, Bilkent, Ankara, 06800, Turquie,

- Monsieur Tuna SAHIN, résidant professionnellement au KOSGEB, Abdülhakhamit Cad. N° 866, Altmişevler 06470 Mamak, Ankara, Turquie,

Administrateurs de Catégorie Spéciale Classe B de la Société;

- Madame Maria LEANDER, résidant professionnellement au 96, boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg,

- Monsieur John HOLLOWAY, résidant professionnellement au 96, boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg,

- Monsieur Hubert COTTOGNI, résidant professionnellement au 96, boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg,

Administrateurs de la Société;

- Monsieur Alexander BORG, résidant professionnellement au Old Change House, 128 Queen Victoria Street, London, EC4V 4BJ, Grande-Bretagne,

- Monsieur Batuhan TUFAN, résidant professionnellement au Nispetiye Mah. Aytar Cad. No:2, 34340 Levent Besiktas, Istanbul, Turquie,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

pour ISTANBUL VENTURE CAPITAL INITIATIVE, Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Nicole Dupont / Nathalie Clement

Senior Manager / Legal Engineering

Référence de publication: 2010028314/52.

(100024925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Inmoprom Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 129.196.

—
Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société INMOPROM REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour INMOPROM REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028943/17.

(100025542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Eze Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 129.926.

—
Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EZE CAPITAL S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 FEV. 2010.

Pour EZE CAPITAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010028945/17.

(100025537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Vontobel Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.170.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010028967/10.

(100026077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Variolabel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.805.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010028968/10.

(100026076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Cameron (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.441.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of January,
Before us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, a private limited liability company having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 90.440;

duly represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston on January 28, 2010.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, is the sole partner of CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, a private limited liability company having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 90.441 and incorporated by a deed of Me Bettingen on December 17, 2002, published in Mémorial C number 115 on February 5, 2003 ("the Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended last by deed of Me Bettingen on December 22, 2009, not yet published in the Memorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one million four hundred eleven thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,411,650.-) to bring it from its present amount of one hundred million two hundred sixty-seven thousand and six hundred euros (EUR 100,267,600.-) to the amount of (EUR 101,679,250.-) by the creation and the issue of twenty-eight thousand two hundred and thirty-three (28,233.-) new parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of twelve million seven hundred and four thousand seven hundred ninety-seven euros (EUR 12,704,797.-);

2. Subscription for all the twenty-eight thousand two hundred and thirty-three (28,233.) new Parts by CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, prenamed, and paying up of these parts one million four hundred eleven thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,411,650.-) together with total issue premiums of twelve million seven hundred and four thousand seven hundred ninety-seven euros (EUR 12,704,797.-) by a contribution in kind of 55,722,350 quotas (shares) of Cameron do Brasil Ltda., a company incorporated in Brazil with its registered office at Cidade do Rio de Janeiro, Estado do Rio Janeiro, na Rua da Assembléia, n° 98, 20° e 21° andares, Bairro Centro, CEP 20011-000, Centro, registered under number NIRE 33.206.850.520.

3. Amendment the first sentence of article 7 of the Company's bylaws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million four hundred eleven thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,411,650.-) to bring it from its present amount of one hundred million two hundred sixty-seven thousand and six hundred euros (EUR 100,267,600.-) to the amount of one hundred and one million six hundred seventy-nine thousand two hundred and fifty euros (EUR 101,679,250.-) by the creation and the issue of twenty-eight thousand two hundred and thirty-three (28,233) new parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of twelve million seven hundred and four thousand seven hundred ninety-seven euros (EUR 12,704,797.-).

Subscription

CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, prenamed, here represented by Cécile JAGER, by virtue of a proxy given on January 28, 2010, has declared to subscribe for all the twenty-eight thousand two hundred and thirty-three (28,233) parts, and to pay them a total price of one million four hundred eleven thousand six hundred and fifty euros (EUR 1,411,650.-) together with total issue premiums of twelve million seven hundred and four thousand seven hundred ninety-seven euros (EUR 12,704,797.-) by a contribution in kind of fifty-five million seven hundred twenty-two thousand three hundred and fifty (55,722,350) quotas (shares) of Cameron do Brasil Ltda., a company incorporated in Brazil with

its registered office at Cidade do Rio de Janeiro, Estado do Rio Janeiro, na Rua da Assembléia, n° 98, 20° e 21° andares, Bairro Centro, CEP 20011-000, Centro, registered under number NIRE 33.206.850.520.

The existence and the value of the shares contributed evaluated on generally accepted accountancy principles at fourteen million one hundred sixteen thousand four hundred forty-seven euros (EUR 14,116,447) are documented to the notary, notably through a valuation statement issued by the managers of CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL based on recent accounts of Cameron do Brasil Ltda., a resolution of the board of managers of CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, dated January 27, 2010 and copy of the extract of the Trade register and the by-laws of Cameron do Brasil Ltda.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first sentence of article 7 of the bylaws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. first sentence. "The corporate capital of the company is set at one hundred and one million six hundred seventy-nine thousand two hundred and fifty euros (EUR 101,679,250.-) divided into two million thirty-three thousand five hundred eighty-five (2,033,585) parts having a par value of fifty euro (EUR 50.-) each.(...)"

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at five thousand four hundred Euros (EUR 5,400).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.440,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston le 28 janvier 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, est l'associé unique de CAMERON (LUXEMBOURG) SARL ayant son siège au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 90.441 et constituée suivant acte reçu par Me Paul Bettingen en date du 17 décembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du, 5 février 2003 numéro 115 («la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire Me Bettingen en dernier lieu en date du 22 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de un million quatre cent onze mille six cent cinquante Euros (EUR 1.411.650,-) pour le porter de son montant actuel de cent millions deux cent soixante-sept mille six cents Euros (EUR 100.267.600,-) à un montant de cent et un millions six cent soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante Euros (EUR 101.679.250,-) par émission de vingt-huit mille deux cent trente-trois (28.233) nouvelles parts sociales ayant une valeur de cinquante Euros (Eur 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de douze millions sept cent quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 12.704.797,-).

2. Souscription des vingt-huit mille deux cent trente-trois (28.233) nouvelles parts sociales par CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL prénommée, et paiement de ces parts sociales pour un montant de un million quatre cent onze mille six cent cinquante Euros (EUR 1.411.650,-) ensemble avec une prime d'émission de douze millions sept cent quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 12.704.797,-) par apport en nature de 55.722.350 actions de Cameron do Brasil Ltda., une société constituée au Brésil enregistrée au Cidade do Rio de Janeiro, état de Rio de Janeiro, na Rua da Assembléia, n°98, 20° e 21° andares, Bairro Centro, CEP 20011-000, Centro, enregistrée sous le numéro NIRE 33.206.850.520.

3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de un million quatre cent onze mille six cent cinquante Euros (EUR 1.411.650,-) pour le porter de son montant actuel de cent millions deux cent soixante-sept mille six cent Euros (EUR 100.267.600,-) à un montant de cent et un millions six cent soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante Euros (EUR 101.679.250,-) par émission de vingt-huit mille deux cent trente-trois (28.233) nouvelles parts sociales ayant une valeur de cinquante Euros (Eur 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de douze millions sept cent quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 12.704.797,-).

Souscription

CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, prénommée, ici représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour en vertu d'une procuration délivrée à Houston le 28 janvier 2010, a déclaré souscrire toutes les vingt-huit mille deux cent trente-trois (28.233) nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de un million quatre cent onze mille six cent cinquante Euros (EUR 1.411.650,-) ensemble avec une prime d'émission de douze millions sept cent quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 12.704.797,-) par apport en nature de 55.722.350 actions de Cameron do Brasil Ltda., une société constituée au Brésil enregistrée au Cidade do Rio de Janeiro, état de Rio de Janeiro, na Rua da Assembléia, n°98, 20° e 21° andares, Bairro Centro, CEP 20011-000, Centro, enregistrée sous le numéro NIRE 33.206.850.520.

La preuve de l'existence et la valeur des actions apportées évaluées suivant les principes comptables généralement acceptés à quatorze millions cent seize mille quatre cent quarante-sept Euros (EUR 14.116.447) est produite au notaire par notamment une attestation de valeur produite par les gérants de CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL basée sur un bilan récent de Cameron do Brasil Ltda., une résolution du conseil de gérance de CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, datée du 27 janvier 2010, et une copie de l'extrait du registre de commerce et des statuts de Cameron do Brasil Ltda.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Première phrase. «Le capital social de la société est fixé à cent et un millions six cent soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante Euros (EUR 101.679.250,-) divisé en deux millions trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq (2.033.585) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.(...)»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2010. LAC/2010/5099. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010028554/168.

(100024740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Cameron (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.441.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of January,

Before us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, a private limited liability company having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 90.440;

duly represented by Me Jean STEFFEN, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston on January 28, 2010.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, is the sole partner of CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, a private limited liability company having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 90.441 and incorporated by a deed of Me Bettingen on December 17, 2002, published in Mémorial C number 115 on February 5, 2003 ("the Company").

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-six million six hundred ninety-four thousand seven hundred Euros (EUR 36,694,700.-) to bring it from its present amount of one hundred and one million six hundred seventy-nine thousand two hundred and fifty Euros (EUR 101,679,250.-) to the amount of one hundred thirty-eight million three hundred seventy-three thousand nine hundred and fifty Euros (EUR 138,373,950.-) by the creation and the issue of seven hundred thirty-three thousand eight hundred ninety-four (733,894.-) new parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of three hundred thirty million two hundred fifty-two thousand three hundred euros (EUR 330,252,300.-);

2. Subscription for all the seven hundred thirty-three thousand eight hundred ninety-four (733,894.-) new Parts by CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, prenamed, and paying up of these parts thirty-six million six hundred ninety-four thousand seven hundred Euros (EUR 36,694,700.-) together with total issue premiums of three hundred thirty million two hundred fifty-two thousand three hundred euros (EUR 330,252,300.-) by a contribution in kind of all the 59,610,480 ordinary shares and 536,494,320 non-redeemable preference shares of Cameron APME Holding Pty Ltd., a proprietary limited company in Australia, Australian Company Number 141 037 925, with registered office at 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023 Australia.

3. Amendment the first sentence of article 7 of the Company's bylaws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-six million six hundred ninety-four thousand seven hundred euro (EUR 36,694,700.-) to bring it from its present amount of one hundred and one million six hundred seventy-nine thousand two hundred and fifty euro (EUR 101,679,250.-) to the amount of one hundred thirty-eight million three hundred seventy-three thousand nine hundred and fifty euro (EUR 138,373,950.-) by the creation and the issue of seven hundred thirty-three thousand eight hundred ninety-four (733,894.-) new parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of three hundred thirty million two hundred fifty-two thousand three hundred euros (EUR 330,252,300.-).

Subscription

CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, prenamed, here represented by Jean STEFFEN, by virtue of a proxy given on January 28, 2010, has declared to subscribe for all the seven hundred thirty-three thousand eight hundred ninety-four (733,894.-) new parts, and to pay them a total price of thirty-six million six hundred ninety-four thousand seven hundred euro (EUR 36,694,700.-) together with total issue premiums of three hundred thirty million two hundred fifty-

two thousand three hundred euros (EUR 330,252,300.-) by a contribution in kind of all the fifty-nine million six hundred and ten thousand four hundred eighty (59,610,480) ordinary shares and five hundred thirty-six million four hundred ninety-four thousand three hundred twenty (536,494,320) non-redeemable preference shares of Cameron APME Holding Pty Ltd., a proprietary limited company in Australia, Australian Company Number 141 037 925, with registered office at 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023 Australia.

The existence and the value of the shares contributed, based on a fair market appraisal performed on behalf of the company at three hundred sixty-six million nine hundred forty-seven thousand euros (EUR 366,947,000) are documented to the notary, notably through a pro-forma balance sheet issued by Cameron APME Holding Pty Ltd, prenamed dated December 31, 2009, a resolution of CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, prenamed, dated January 28, 2010, a copy of the bylaws of Cameron APME Holding Pty Ltd, prenamed and copy of the share certificates representing all the shares contributed to the Company.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first sentence of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. first sentence. "The corporate capital of the company is set at one hundred and thirty-eight million three hundred seventy-three thousand nine hundred and fifty Euros (EUR 138,373,950.-) divided into two million seven hundred sixty-seven thousand four hundred seventy-nine (2,767,479) parts having a par value of fifty euro (EUR 50.-) each.(...)"

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand six hundred Euros (EUR 6,600).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.440,

représentée par Me Jean STEFFEN, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston le 28 janvier 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, est l'associé unique de CAMERON (LUXEMBOURG) SARL ayant son siège au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 90.441 et constituée suivant acte reçu par Me Paul Bettingen en date du 17 décembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du, 5 février 2003 numéro 115 («la Société»).

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de trente-six millions six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents Euros (EUR 36.694.700,-) pour le porter de son montant actuel de cent et un millions six cent soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante Euros (EUR 101.679.250,-) à un montant de cent trente-huit millions trois cent soixante-treize mille neuf cent cinquante Euros (EUR 138.373.950,-) par émission de sept cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze (733.894) nouvelles parts sociales ayant une valeur de cinquante Euros (Eur 50) chacune, ayant les

mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de trois cent trente millions deux cent cinquante-deux mille trois cents euros (EUR 330.252.300,-).

2. Souscription des sept cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze (733.894) nouvelles parts sociales par CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, prénommée, et paiement de ces parts sociales pour un montant de trente-six millions six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents Euros (EUR 36.694.700,-) ensemble avec une prime d'émission de trois cent trente millions deux cent cinquante-deux mille trois cents euros (EUR 330.252.300,-) par apport en nature de toutes les 59.610.480 actions ordinaires et toutes les 536.494.320 actions préférentielles non rachetables de Cameron APME Holding Pty Ltd. , une proprietary limited company en Australie, numéro d'enregistrement des sociétés australien 141 037 925, avec siège social au 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023 Australia.

3. Modification subséquente de la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de trente-six millions six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents Euros (EUR 36.694.700,-) pour le porter de son montant actuel de cent et un millions six cent soixante-dix-neuf mille deux cent cinquante Euros (EUR 101.679.250,-) à un montant de cent trente-huit millions trois cent soixante-treize mille neuf cent cinquante Euros (EUR 138.373.950,-) par émission de sept cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze (733.894) nouvelles parts sociales ayant une valeur de cinquante Euros (Eur 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de trois cent trente millions deux cent cinquante-deux mille trois cents euros (EUR 330.252.300,-).

Souscription

CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, prénommée, ici représentée par Me Jean STEFFEN, avocat à la Cour en vertu d'une procuration délivrée à Houston le 28 janvier 2010, a déclaré souscrire toutes les sept cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze (733.894) nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de trente-six millions six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents Euros (EUR 36.694.700,-) ensemble avec une prime d'émission de trois cent trente millions deux cent cinquante-deux mille trois cents euros (EUR 330.252.300,-) par apport en nature de toutes les cinquante-neuf millions six cent dix mille quatre cent quatre-vingt (59.610.480) actions ordinaires et toutes les cinq cent trente-six millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent vingt (536.494.320) actions préférentielles non rachetables de Cameron APME Holding Pty Ltd. , une proprietary limited company en Australie, numéro d'enregistrement des sociétés australien 141 037 925, avec siège social au 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023 Australia.

La preuve de l'existence et la valeur des actions apportées, fondée sur une évaluation à valeur de marché faite pour la société à trois cent soixante-six millions neuf cent quarante-sept mille euros (366.947.000) sont documentées au notaire par notamment un bilan pro-forma de Cameron APME Holding Pty Ltd daté du 31 décembre 2009, une résolution de CAMERON HOLDING (LUXEMBOURG) SARL, prénommée, datée du 28 janvier 2010 ainsi qu'une copie des statuts de Cameron APME Holding Pty Ltd et des certificats d'actions représentant l'ensemble des actions apportées à la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. première phrase. «Le capital social de la société est fixé à cent trente-huit millions trois cent soixante-treize mille neuf cent cinquante Euros (EUR 138.373.950,-) divisé en deux millions sept cent soixante-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf (2.767.479) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.(...)»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2010, LAC/2010/5100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010028555/169.

(100025241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Globafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.962.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 février 2010

Le mandat de Monsieur John SEIL comme administrateur de la société n'est pas renouvelé.

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015:

- Monsieur Claudio ROSSI, directeur de sociétés, demeurant au 4, rue Gappenhiehl, L-5335 Moutfort, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Eric ISAAC, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 70, Grand-rue, L-2017 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2015:

- Monsieur Paul LUX, expert-comptable, demeurant au 20, rue de la Solidarité, L-8020 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010029701/22.

(100026719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Firouzeh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.773.

—
Extrait des résolutions prises l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 janvier 2010

L'assemblée accepte la démission de Mademoiselle Liette DI BLASI de son mandat d'administrateur et nomme comme nouvel administrateur:

- Mademoiselle Caroline PICARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg,

Le mandat d'administrateur de Mademoiselle Caroline PICARD prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010029700/16.

(100026348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Rinoraines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.280.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029189/9.

(100025970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Big Red S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 146.191.

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BIG RED S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 146.191, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1134 du 9 juin 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Conversion du capital social de la société de EUR en USD, au taux de conversion en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de EUR en USD, au taux de conversion en vigueur le 1^{er} janvier 2010 soit 1.- USD = 0,6961 EUR.

Le capital social de EUR 18.500.000.- (dix-huit millions cinq cent mille euros) est ainsi converti en USD 26.576.641,29 (vingt-six millions cinq cent soixante-seize mille six cent quarante et un virgule vingt-neuf US dollars) représenté par 18.500.- (dix-huit mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale détenues par l'actionnaire unique la société NAXOS CAPITAL PARTNERS SCA.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus comme suit:

«**Art. cinq. (premier alinéa).** Le capital social de la société est fixé à USD 26.576.641,29 (vingt-six millions cinq cent soixante-seize mille six cent quarante et un virgule vingt-neuf US dollars) représenté par 18.500 (dix-huit mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.200.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} février 2010. Relation: LAC/2010/4749. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010029352/57.

(100026588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

M & N Participation Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 74.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014820/10.

(100006783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

M & N Participation Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 74.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014821/10.

(100006781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

M & N Participation Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 74.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014819/10.

(100006777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

M & N Participation Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 74.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014822/10.

(100006788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.078.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013962/10.

(100007809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

LuxCo 112 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.392.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of January.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

here represented by Ms Katrin LANGNER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, dated on 28 January 2009.

The said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LuxCo 112 S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The Board of Managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several ad hoc agents (either member of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Subscription and Payment.

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and ten.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.

2. Is appointed as manager for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

ici représentée par Madame Katrin LANGNER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 janvier 2010,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LuxCo 112 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité propre au mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. LANGNER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2010. Relation: LAC/2010/5381. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010029908/240.

(100027250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

BR.E.F.I.-Brasil European Finance Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 114.998.

Par décision du Conseil d'administration du 4 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BR.E.F.I. - BRASIL EUROPEAN FINANCE INVESTMENT S.A.: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour BR.E.F.I. - BRASIL EUROPEAN FINANCE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Liette Heck

Référence de publication: 2010029136/18.

(100025474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Hogemav, Société Civile.

Siège social: L-6195 Imbringen, 24, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg E 1.267.

Im Jahre zweitausendzehn, den 22. Januar,

haben sich die alleinigen Gesellschafter der zivilen Gesellschaft „HOGEMAV“ mit Sitz zu L-6195 Imbringen, 24, route de Luxembourg, RCSL Nummer E 1.267

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, nämlich:

1.- Herr Martin HOUWEN, Landwirt und dessen Ehegattin Dame Felicie MICHEL, Landwirtin, wohnhaft zusammen zu L-6195 Imbringen, 24, route de Luxembourg, vorher wohnhaft in L-6195 Imbringen, 22, route de Luxembourg, geboren: Herr Martin HOUWEN zu Venlo (NL) am 15. Januar 1947 (1947 0115 214) und Dame Felicie MICHEL zu Luxemburg am 5. Februar 1953 (1953 0205-560),

verheiratet unter dem Rechtsverhältnis der Universalgütergemeinschaft, gemäss Güterstandsabänderungsurkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit dem Amtswohnsitz zu Junglinster, am 11. November 1985.

2.- Dame Maria KRETZER, ohne besonderen Stand, Witwe von Herrn Henri VREHEN, wohnhaft zu L- 7391 Blaschette, 14, rue de l'Ecole;

geboren zu Echt/Limburg (NL), am 21. August 1928 (1928 0821-260),

3.- Fräulein Antoinette HOUWEN, Landwirtin, wohnhaft zu L-6195 Imbringen, 24, route de Luxembourg,

geboren zu Luxemburg am 9. Dezember 1982 (1982 1209-288),

4.- Herrn Marc ELSEN, Landwirt, wohnhaft zu L-8620 Schandel, 3, Duerfstrooss, geboren zu Luxemburg am 17. Januar 1981 (1981 0117-292),

und erklärten zunächst im Hinblick auf die durch sie gemachten Feststellungen:

1.- Sie sind die einzigen Gesellschafter der vorgenannten zivilen Gesellschaft „HOGEMAV“,

welche gegründet wurde gemäss Urkunde unter Privatschrift datiert vom 30. April 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 378 von 1991 und deren Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunde unter Privatschrift datiert vom 5. März 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 276 von 1993, zuletzt abgeändert gemäss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 28. August 2009.

2. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt SECHZEHN MILLIONEN EIN HUNDERT SIEBEN UND ACHTZIG TAUSEND LUF (16.187.000,-), machend VIER HUNDERT EIN TAUSEND ZWEI HUNDERT FÜNF UND SECHZIG EURO FÜNF UND ZWANZIG CENT (€ 401.265,25), eingeteilt in SECHZEHN TAUSEND EIN HUNDERT SIEBEN UND ACHTZIG (16.187) Anteile, welche gezeichnet wurden wie folgt:

a.- Fräulein Antoinette HOUWEN, Landwirt, wohnhaft zu L-6195 Imbringen, 24, route de Luxembourg	7.701 Anteile
b.- Eheleute Martin HOUWEN, Landwirt und Félicie MICHEL, Landwirtin, wohnhaft zusammen zu L-6195 Imbringen, 24, route de Luxembourg	7.701 Anteile
c.- Dame Marie KRETZER, ohne besonderen Stand, Witwe von Herrn Henri VREHEN, wohnhaft zu L-7391 Blaschette, 14, rue de l'Ecole,	175 Anteile
d.- Herr Marc ELSEN, Landwirt, wohnhaft zu L-8620 Schandel, 3, Duerfstrooss	610 Anteile.

Feststellung

Sodann stellen die Gesellschafter fest, dass die Adresse der Gesellschaft sich nicht mehr in L-6195 Imbringen, 22, route de Luxembourg, befindet, sondern in L-6195 Imbringen, 24, route de Luxembourg.

Intervention

Sind beigetreten

Herr Gerard HOUWEN, Landwirt und dessen Ehegattin Dame Elise GREISCHER, Lehrerin im Ruhestand, wohnhaft zusammen zu L-6166 Ernster, 82, rue du Gruenewald,

geboren: Herrn Gérard HOUWEN zu Venray (NL) am 1. August 1941 (1941 0801 038) und Dame Elise GREISCHER zu Luxemburg am 24. Mai 1944 (1944 0524-268),

verheiratet unter dem Rechtsverhältnis der Universalgütergemeinschaft, gemäss Güterstandsabänderungsurkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit dem Amtswohnsitz zu Junglinster am 3. Dezember 1985,

als frühere Gesellschafter und erklärten soweit wie nötig diese Feststellung gutzuheissen.

Geschehen und unterschrieben am Datum wie eingangs erwähnt.

Unterschriften.

Référence de publication: 2010028566/55.

(100025154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Traffex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 53.441.

L'an deux mil dix, le quinze janvier.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRAFFEX S.A.", ayant son siège social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss, actuellement dénoncé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 53.441, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 18 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 125 du 12 mars 1996; modifiée à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, de résidence à Wiltz, en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2515, du 6 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Ludovic LO PRESTI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden, qui assume également la fonction de scrutateur.

Qui désigne comme secrétaire, Madame Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à Hesperange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- Transfert du siège de la société à L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden, et modification afférente de l'article 1 deuxième alinéa des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . (alinéa 2).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden, et de modifier subséquemment l'article 1 deuxième alinéa des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . (alinéa 2).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.025,- €.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lo Presti, Sinnes, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4591. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 12 février 2010.

M. DECKER.

Référence de publication: 2010028575/54.

(100024889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

White Isoletanche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 94.155.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 14/01/2010.

FRL SA

Référence de publication: 2010013776/12.

(100006455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

F.M. Auto-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3324 Bivange, 2, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 67.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.M. AUTO-IMMO S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010013778/12.

(100006729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

ENT Büro- und Computersysteme Lux. GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 96.873.

Im Jahre zweitausendneun, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Sind erschienen:

1° Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts ENT BÜRO - KOMMUNIKATIONS - UND COMPUTERSYSTEME, GmbH, mit Sitz in D-54634 Bitburg, Westpark 13 (Deutschland), eingetragen im Handelsregister Wittlich unter der Nummer 31406, hier vertreten durch ihren alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Gerd SCHÄFER, Kaufmann, wohnhaft in D-54636 Hüttingen, Bitburger Strasse 19B (Deutschland);

2° Herr Gerd SCHÄFER, vorgenannt, geboren in Oberweis (Deutschland), am 22. Juli 1963;

3° die Aktiengesellschaft KOHL & PARTNER S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 63.640, hier vertreten durch das geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsbefugnis, Herr Richard KOHL, Kaufmann, wohnhaft in D-54292 Trier, Fortunatusstrasse 18 (Deutschland).

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Die unter 1° und 2° Vorgenannten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ENT Büro-und Computersysteme Lux. GmbH, mit Sitz in L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 96.873, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Paul FRIEDERS, vormals mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 25. April 1997, veröffentlicht im Memorial C Nummer 404 vom 26. Juli 1997. Die Statuten wurden letztmalig abgeändert durch Urkunde des vorgenannte Notars Paul FRIEDERS vom 16. November 2001, veröffentlicht im Memorial C Nummer 554 vom 10. April 2002.

Die Gesellschaft ENT BÜRO - KOMMUNIKATIONS - UND COMPUTERSYSTEME, GmbH, vorgenannt unter 1°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens alle vierhundertneunundneunzig (499) Anteile, die sie in der Gesellschaft ENT Büro-und Computersysteme Lux. GmbH besitzt, an die unter 3° vorgenannte Gesellschaft KOHL & PARTNER S.A., welche durch seinen hier anwesenden Bevollmächtigten annimmt, zum dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notares, worüber Quittung.

Herr Gerd SCHÄFER, vorgeannt unter 2°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens einen (1) Anteil, den er in der Gesellschaft ENT Büro-und Computersysteme Lux. GmbH besitzt, an die unter 3° vorgeannte Gesellschaft KOHL & PARTNER S.A., welche durch seinen hier anwesenden Bevollmächtigten annimmt, zum dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notares, worüber Quittung.

Herr Gerd SCHÄFER, vorgeannt unter 2°, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft ENT Büro-und Computersysteme Lux. GmbH, nimmt die vorgeannten Anteilsübertragungen im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragungen hat die unter 3° vorgeannte alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ENT Büro-und Computersysteme Lux. GmbH sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragungen erklärt die Gesellschafterin, dass die fünfhundert (500) Anteile der Gesellschaft durch die Gesellschaft KOHL & PARTNER S.A. gehalten werden.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt hiermit fest, dass das Gesellschaftskapital nunmehr in Euro ausgedrückt wird. Das jetzige Gesellschaftskapital, welches in Luxemburger Franken ausgedrückt ist, beläuft sich auf fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-).

Die Generalversammlung erklärt, dass dieser Betrag einer Summe von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68) entspricht, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von vierundzwanzig Euro neunundsiebzig Cent (EUR 24,79) pro Anteil.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um einhundertfünf Euro zweiunddreissig Cent (EUR 105,32) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Stand von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68) auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) heraufzusetzen, ohne Ausgabe von neuen Anteilen aber durch Erhöhung des Nennwertes jedes Anteiles um einundzwanzig Cent (EUR 0,21) um ihn von vierundzwanzig Euro neunundsiebzig Cent (EUR 24,79) auf fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu bringen, zwecks Aufrundung des Gesellschaftskapitals nach Umwandlung.

Die Kapitalerhöhung ist integral gezeichnet und einbezahlt worden sowie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist.

Nach dieser Erhöhung hat die Gesellschaft ein Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Vierter Beschluss

Infolge der vorangehenden Beschlüsse beschliesst die alleinige Gesellschafterin den Artikel 6 der Satzungen wie folgt abzuändern:

"Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-)."

Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes, nach L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech, zu verlegen und den Artikel 5 der Satzungen abzuändern wie folgt:

«Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Grevenmacher.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden."

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendneunhundert Euro (EUR 1.900,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Gerd Schäfer, Richard Kohl, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2009, LAC / 2009 / 26995. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 2. Februar 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010028569/84.

(100025042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

**Morrison Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Hamrah Investments S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 116.264.

Le bilan au 31.12.2006 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010014352/11.

(100007164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

**Luxemreal Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Rawdah Investments S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 116.265.

Le Bilan au 31.12.2006 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010014353/11.

(100007162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Weather Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,11.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 139.472.

Extrait de la lettre de confirmation de cession de parts de la Société en date du 22 janvier 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts prenant effet au 31 décembre 2009,

- TA Strategic Partners Fund II L.P., ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 1980, Etats-Unis d'Amérique a transféré toutes ses 557.874 parts sociales détenues dans la Société à Weather Investors S.à.r.l. Holdings, LLC, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 1980, Etats-Unis d'Amérique.

- TA Strategic Partners Fund II-A L.P., ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 1980, Etats-Unis d'Amérique a transféré toutes ses 19.227 parts sociales détenues dans la Société à Weather Investors S.à.r.l. Holdings, LLC, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 1980, Etats-Unis d'Amérique.

- TA Investors III L.P., ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 1980, Etats-Unis d'Amérique a transféré toutes ses 672.910 parts sociales détenues dans la Société à Weather Investors S.à.r.l. Holdings, LLC, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 1980, Etats-Unis d'Amérique.

Il en résulte donc que cette dernière, à savoir la société Weather Investors S.à.r.l. Holdings, LLC, détient à elle seule la totalité des parts sociales au nombre de 1.250.011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 4 février 2010.

Pour la Société
Russell Perchard
Un Mandataire

Référence de publication: 2010029474/32.

(100026815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Invesco Management N° 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 91.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVESCO MANAGEMENT N° 2 S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010014354/12.

(100007186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

ProLogis France XXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010014808/14.

(100001073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Procastor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.943.

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Par-devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maus Frères S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de la Confédération Helvétique, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Genève sous le numéro CH-660-0073927-7, ayant son siège social au 6, rue de Cornavin, 1201 Genève, Confédération Helvétique;

représentée en l'occurrence par Mademoiselle Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Genève, le 12 janvier 2010.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'ensemble du capital social de Procastor Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131.943 et dont le siège social est établi au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée conformément à un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2403 en date du 24 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, en date du 13 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à un montant de deux cent soixante-huit millions cinquante mille euros (EUR 268.050.000) par l'émission de deux cent soixante-huit millions (268.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Souscription et libération

L'associé unique décide d'accepter à la souscription des nouvelles parts sociales la société Procastor S.à r.l., ci-après nommée.

Est ensuite intervenue aux présentes la société Procastor S.à r.l., une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 132.077 et dont le siège social est établi au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Mademoiselle Saskia Leal Keijzer, prénommée, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg, le 13 janvier 2010, qui déclare souscrire les 268.000.000 (deux cent soixante-huit millions) de parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par un apport en nature sous la forme de:

(i) Deux millions mille (2.001.000) actions de Gant Holding AB, une aktiebolag, constituée et existant selon les lois du Royaume de Suède, ayant son siège social au 131 92 Nacka Strand, Suède, enregistrée auprès du registre suédois des sociétés sous le numéro 556747-3581 ("Gant Holding"), évaluées à cent cinquante millions trois cent trente-quatre mille huit cent soixante-treize euros (EUR 150.334.873);

(ii) deux (2) obligations de type preferred equity certificates, émis par Gant Holding, d'une valeur de cent soixante-cinq millions cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 165.185.000) et

(iii) une dette en faveur de Maus Frères S.A. d'un montant de quarante-sept millions cinq cent dix-neuf mille huit cent soixante-treize euros (EUR 47.519.873).

La valeur totale de l'apport en nature soit deux cent soixante-huit millions d'euros (EUR 268.000.000) est entièrement allouée au capital social de la Société.

La preuve de l'existence ainsi que de la valeur des apports susvisés a été justifiée au notaire soussigné par:

- un rapport de gérance ("management report") de Procastor Holding S.à r.l.,
- un certificat de Procastor S.à r.l.

Ces documents resteront annexés aux présentes.

Toutes les formalités de transfert de la propriété de la Dette apportée à la Société sont ou seront accomplies par l'Apporteur.

Par conséquent, Procastor S.à r.l. représentée en l'occurrence par Mademoiselle Saskia Leal Keijzer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg, le 13 janvier 2010 participe à la présente assemblée générale des associés de la Société et votera sur la résolution suivante.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de deux cent soixante-huit millions cinquante mille euros (EUR 268.050.000) représenté par deux cent soixante-huit millions cinquante mille (268.050.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux termes et conditions prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts."

Frais et dépenses

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison du présent acte est estimé à EUR 6.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les mandataires des comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEAL KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2704. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028582/82.

(100025140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

G.B.I. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 83.817.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010014809/15.

(100005041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 118.750,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.798.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of January.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147798 (the Company), which has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER on August 7, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1813, dated September 18, 2009, page 87014, whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER on November 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 15, 2009 in n° 2439 on page 117072 (the Articles):

- Mr. James Michael TOBIN, executive, born on October 27, 1955 in New York, United States of America, residing at 4900 North Ocean Blvd. - Apt #1421, Lauderdale by the Sea, Florida 33308, United States of America,

hereby represented by Mrs. Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on January 21, 2010, and

- Rylaur (Gibraltar) Limited, a limited company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Trade register of Gibraltar under number 102729,

hereby represented by Mrs. Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on January 21, 2010.

The appearing parties are together referred to as, the Shareholders.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The share capital is currently set at one hundred eighteen thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 118,750), represented by nine thousand three hundred seventy-five (9,375) class A shares (the Class A Shares), nine thousand three hundred seventy-five (9,375) class B shares (the Class B Shares), fifty thousand (50,000) class C shares (the Class C Shares) and fifty thousand (50,000) class D shares (the Class D Shares), with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up. The Class A Shares and the Class D Shares are currently held by Mr. James Michael Tobin and the Class B Shares and the Class C Shares are currently held by Rylaur (Gibraltar) Limited.

II. The entirety of the share capital of the Company is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

III. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 14.3. and 14.4. of the Articles; and
2. Miscellaneous.

IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

Sole resolution

The Shareholders resolve to amend article 14.3. and 14.4. of the Articles, which will henceforth have the following wording:

" **14.3.** The dividends on class A shares may be paid in United States dollar or in Euro and at any time resolved upon by the Board. The dividends on class B shares may be paid in United States dollar, in Euro or in Canadian dollar and at any time resolved upon by the Board. The dividends on class C shares may be paid in Canadian dollar, in British Pound or in United States Dollar and at any time resolved upon by the Board. The dividends on class D shares may be paid in Euro, in Canadian Dollar, in British Pound or in United States Dollar and at any time resolved upon by the Board.

14.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

The allocation of payment of interim dividends is subject to article 14.2. paragraphs 2 and 3 and article 14.3."

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euros.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, such persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147798 (la Société), constituée suivant un acte passé le 7 août 2009 par devant Maître Martine SCHAEFFER, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1813, page 87014 du 18 septembre 2009, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte passé le 2 novembre 2009 par devant Maître Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2439, page 117072 du 15 décembre 2009 (les Statuts):

- M. James Michael TOBIN, cadre, né le 27 octobre 1955 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 4900 North Océan Blvd. - Apt # 1421, Lauderdale by the Sea, Floride 33308, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Mme Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 janvier 2010, et

- Rylaur (Gibraltar) Limited, une société limitée (limited Company), organisée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 102729,

ici représentée par Mme Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 janvier 2010.

Les parties comparantes sont désignées ensemble comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social est actuellement fixé à cent dix-huit mille sept cent cinquante dollars américains (USD 118.750), représenté par neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), neuf mille trois cent soixante-quinze (9.375) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), cinquante mille (50.000) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), et cinquante mille (50.000) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D), d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Actuellement, M. James Michael Tobin détient les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe D et Rylaur (Gibraltar) Limited détient les Parts Sociales de Classe B et de Classe C.

II. L'intégralité du capital social de la Société est dûment représenté à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification des articles 14.3 et 14.4 des Statuts;
2. Divers.

IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier les articles 14.3. et 14.4 des Statuts, qui auront désormais le libellé suivant:

" **14.3.** Le paiement des dividendes sur les parts sociales de classe A peut se faire en dollars américains ou en euros et à tout moment décidé par le Conseil. Le paiement des dividendes sur les parts sociales de classe B peut se faire en dollars américains, en euros ou en dollars canadiens et à tout moment décidé par le Conseil. Le paiement des dividendes sur les parts sociales de classe C peut se faire en dollars canadiens, en livre sterling, ou en dollars américains et à tout moment décidé par le Conseil. Le paiement des dividendes sur les parts sociales de classe D peut se faire en euros, en dollars canadiens, en livre sterling ou en dollars américains et à tout moment décidé par le Conseil.

14.4. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

L'affectation du paiement des acomptes sur dividendes est soumise à l'article 14.2 paragraphes 2 et 3 et à l'article 14.3."

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite aux parties comparantes, ces parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: E. Van der Knoop-Marius, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2010. LAC/2010/5102. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, déposée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

C. WERSANDT.

Référence de publication: 2010028573/147.

(100024959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

G.B.I. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 83.817.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010014810/15.

(100005045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Symaco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 97, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 56.523.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Sohrab NESHVAD, architecte diplômé, demeurant à L-8085 Bertrange, 10, rue Michel Rodange

Lequel comparant déclare qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée SYMACO S.à.r.l., avec siège social à L-7217 Bereldange, 55 rue de Bridel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 4 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 650 en date du 14 décembre 1996.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification de l'article quatre des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Bereldange à Bertrange et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

L'adresse du siège est fixée à L-8081 Bertrange, 97, rue de Mamer.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800.- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Neshvad, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2010, Relation: EAC/2010/651. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Releveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 février 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010029251/39.

(100026396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

G.B.I. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 83.817.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010014811/15.

(100005036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Controinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.010.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010014812/12.

(100005196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Controinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.010.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010014813/12.

(100005200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Abipiscines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 2, rue d'Ospern.

R.C.S. Luxembourg B 92.088.

Le bilan au 31/03/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029740/9.

(100026816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Palais de Chine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 24.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 29.01.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010021641/15.

(100015477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

PGM & F, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.257.

—
Veuillez prendre note que suite à des lettres de démission en date du 23 décembre 2009, les administrateurs de la société PGM & F S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, sous le numéro B 42257, étant les suivants:

1) Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, sous le numéro B 9098;

2) Mutua (Luxembourg) S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, sous le numéro B 41471,

ont démissionné avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A. / Mutua (Luxembourg) S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2010014814/25.

(100005591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

D.03 Schuttrange, Société à responsabilité limitée,

(anc. D.03 Nastasya).

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 46.279.

—
L'an deux mil neuf, le huit décembre.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

A comparu:

La société anonyme "D.01 P.A.C. HOLDING", ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 44.671),

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy ROLLINGER, né le 10 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6 rue des Trois Cantons,

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La partie comparante est devenue seule et unique associée de la société

D.03 Nastasya, S.à r.l.

société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 46.279,

constituée originellement sous la dénomination de FREE TIME GLOBAL S.à.r.l., suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 14 septembre 1990, publié au Mémorial C numéro 117 du 11 mars 1991, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 23 avril 2003, numéro 440, page 21.084,

la partie comparante étant associée unique suivant acte de cession de parts signé entre parties, le tout en dehors de toute intervention du notaire instrumentant et en dehors de sa comptabilité.

Intervention

Est intervenu aux présentes Monsieur Guy ROLLINGER, né le 10 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6 rue des Trois Cantons, agissant en sa qualité de gérant de la société, lequel déclare accepter ladite cession au nom de la prédite société.

Sur ce, la partie comparante préqualifiée a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est la seule et unique associée de ladite société et en cette qualité, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social conformément au texte ci-après reproduit.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts en lui conférant dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, la location et la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

Elle pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra notamment s'intéresser par voie d'apport de pris de participation ou autrement dans toutes sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser le développement ou l'extension."

Troisième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société pour lui conférer dorénavant la dénomination de "D.03 SCHUTTRANGE" S.à.r.l. En conséquence, l'associée unique décide de changer l'article 1^{er} des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "D. 03 SCHUTTRANGE" S.à. r.l."

Quatrième résolution

Suite à la cession de parts intervenue, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Toutes les parts sociales sont souscrites par la société anonyme "D.01 P.A.C. HOLDING", ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 44.671).

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées."

Cinquième résolution

L'associée unique nomme avec effet au jour des présentes pour une durée indéterminée comme gérant, Monsieur Guy ROLLINGER, né le 10 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6 rue des Trois Cantons.

Monsieur Guy ROLLINGER peut engager la société en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par sa seule signature individuelle.

Sixième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est sis dans la commune de Rechange"

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, et pour lesquels les parties comparantes sont solidairement tenues, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le présent procès-verbal a été clos.

Dont acte, fait et passé à Pontpierre, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Rollinger, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 09 décembre 2009. Relation: RED/2009/1320. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 17 février 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010028517/83.

(100025086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Optique Tom PEETERS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9575 Wiltz, 15, place des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 103.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Optique Tom PEETERS s.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2010014815/11.

(100005702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Optique Tom PEETERS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9575 Wiltz, 15, place des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 103.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Optique Tom PEETERS s.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2010014816/11.

(100005700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Optique Tom PEETERS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9575 Wiltz, 15, place des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 103.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Optique Tom PEETERS s.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2010014817/11.

(100005695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.797.

I. En date du 11 décembre 2009, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

1. l'associé HCB Health Care Beteiligungsgesellschaft mbH, avec siège social au 2, Wiesenau, 60323 Frankfurt, Allemagne, a cédé:

- 7 000 Parts Sociales de Catégorie A
- 7 000 Parts Sociales de Catégorie B
- 7 000 Parts Sociales de Catégorie C
- 7 000 Parts Sociales de Catégorie D
- 7 000 Parts Sociales de Catégorie E
- 7 000 Parts Sociales de Catégorie F
- 7 000 Parts Sociales de Catégorie G
- 7 000 Parts Sociales de Catégorie H
- 7 000 Parts Sociales de Catégorie I
- 7 000 Parts Sociales de Catégorie J

à l'associé HgCapital 5 (Nominees) Limited, avec siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni qui les acquiert.

2. l'associé SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH, avec siège social au 11, Dalbigerstraße, 61440 Oberursel, Allemagne, a cédé:

- 2 250 Parts Sociales de Catégorie A
- 2 250 Parts Sociales de Catégorie B
- 2 250 Parts Sociales de Catégorie C
- 2 250 Parts Sociales de Catégorie D
- 2 250 Parts Sociales de Catégorie E
- 2 250 Parts Sociales de Catégorie F
- 2 250 Parts Sociales de Catégorie G
- 2 250 Parts Sociales de Catégorie H
- 2 250 Parts Sociales de Catégorie I
- 2 250 Parts Sociales de Catégorie J

à l'associé HgCapital 5 (Nominees) Limited, précité, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- ICG European Fund 2006 S.A., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, détient 60 parts sociales de Catégorie A, 60 parts sociales de Catégorie B, 60 parts sociales de Catégorie C, 60 parts sociales de Catégorie D, 60 parts sociales de Catégorie E, 60 parts sociales de Catégorie F, 60 parts sociales de Catégorie G, 60 parts sociales de Catégorie H, 60 parts sociales de Catégorie I et 60 parts sociales de Catégorie J

- RBSM Capital Ltd., avec siège social au 24-25, St Andrew Square, EH2 1AF Edinbourg, Ecosse, Royaume-Uni, détient 50 parts sociales de Catégorie A, 50 parts sociales de Catégorie B, 50 parts sociales de Catégorie C, 50 parts sociales de Catégorie D, 50 parts sociales de Catégorie E, 50 parts sociales de Catégorie F, 50 parts sociales de Catégorie G, 50 parts sociales de Catégorie H, 50 parts sociales de Catégorie I et 50 parts sociales de Catégorie J

- Advent Casa 2008 (Cayman) Limited, avec siège social au Maples Corporate Service Limited, KY1-1104 Ugland House, Grand Cayman, Iles Caymans, détient 24 003 parts sociales de Catégorie A, 24 003 parts sociales de Catégorie B, 24 003 parts sociales de Catégorie C, 24 003 parts sociales de Catégorie D, 24 003 parts sociales de Catégorie E, 24 003 parts sociales de Catégorie F, 24 003 parts sociales de Catégorie G, 24 003 parts sociales de Catégorie H, 24 003 parts sociales de Catégorie I et 24 003 parts sociales de Catégorie J

- HgCapital 5 (Nominees) Limited, précité, détient 60 050 parts sociales de Catégorie A, 60 055 parts sociales de Catégorie B, 60 055 parts sociales de Catégorie C, 60 055 parts sociales de Catégorie D, 60 055 parts sociales de Catégorie E, 60 055 parts sociales de Catégorie F, 60 055 parts sociales de Catégorie G, 60 055 parts sociales de Catégorie H, 60 055 parts sociales de Catégorie I et 60 055 parts sociales de Catégorie J

- HCB Health Care Beteiligungsgesellschaft mbH, précité, détient 7 000 parts sociales de Catégorie A, 7 000 parts sociales de Catégorie B, 7 000 parts sociales de Catégorie C, 7 000 parts sociales de Catégorie D, 7 000 parts sociales de Catégorie E, 7 000 parts sociales de Catégorie F, 7 000 parts sociales de Catégorie G, 7 000 parts sociales de Catégorie H, 7 000 parts sociales de Catégorie I, 7 000 parts sociales de Catégorie J et 19 parts préférentielles de Catégorie 1

- SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH, précité, détient 2 250 parts sociales de Catégorie A, 2 250 parts sociales de Catégorie B, 2 250 parts sociales de Catégorie C, 2 250 parts sociales de Catégorie D, 2 250 parts sociales de Catégorie E, 2 250 parts sociales de Catégorie F, 2 250 parts sociales de Catégorie G, 2 250 parts sociales de Catégorie H, 2 250 parts sociales de Catégorie I, 2 250 parts sociales de Catégorie J et 6 parts préférentielles de Catégorie 2 dans la société

- Intermediate Capital Investments Limited, avec siège social au 20, Old Broad Street, EC2N 1DP Londres, Royaume-Uni, détient 90 parts sociales de Catégorie A, 90 parts sociales de Catégorie B, 90 parts sociales de Catégorie C, 90 parts sociales de Catégorie D, 90 parts sociales de Catégorie E, 90 parts sociales de Catégorie F, 90 parts sociales de Catégorie G, 90 parts sociales de Catégorie H, 90 parts sociales de Catégorie I et 90 parts sociales de Catégorie J

- CR Vermögensverwaltungs GmbH & Co. KG, avec siège social au 35, Gablonzer Straße, 61440 Oberursel, Allemagne, détient 6 500 parts sociales de Catégorie A, 6 500 parts sociales de Catégorie B, 6 500 parts sociales de Catégorie C, 6 500 parts sociales de Catégorie D, 6 500 parts sociales de Catégorie E, 6 500 parts sociales de Catégorie F, 6 500 parts sociales de Catégorie G, 6 500 parts sociales de Catégorie H, 6 500 parts sociales de Catégorie I et 6 500 parts sociales de Catégorie J

II. L'associé SOHELA Vermögensverwaltungs GmbH a transféré son siège au 14, Tannenweg, 61440 Oberursel, Allemagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 15 février 2010.

Référence de publication: 2010028458/75.

(100025330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

**Immo Locations, Société à responsabilité limitée,
(anc. I.16 Schiffflange).**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 78.476.

L'an deux mil dix, le vingt-cinq janvier,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

A comparu:

la société anonyme I.01 EURO-IMMO Guy Rollinger, établie et ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 67.697,

représentée par Monsieur Guy ROLLINGER, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la dite société avec pouvoir de l'engager,

ici représentée par Madame Sonja STEINMETZ, le tout en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle - après signature "ne varietur" par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte,

la dite partie comparante agissant en qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée

I.16 SCHIFFFLANGE

établie et ayant siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 78.476

constituée suivant acte reçu par par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 12 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 295 du 24 avril 2001,

dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La partie comparante étant la seule et unique associée actuelle de ladite société, elle a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qu'elle a prises:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la dite société pour lui conférer dorénavant la nouvelle dénomination de "IMMO LOCATIONS" S.à.r.l.

Deuxième résolution

A la suite de la prédite décision et afin de mettre les statuts en conformité avec la dite résolution, l'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "IMMO LOCATIONS" S.à.r.l."

Troisième résolution

L'associée unique décide de révoquer le gérant actuellement en fonction avec effet au jour des présentes. Décharge lui est donnée par la gestion effectuée par le gérant depuis le jour de sa nomination jusqu'au jour des présentes.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de nommer gérant avec effet au jour des présentes et pour une durée indéterminée, Madame Sonja STEINMETZ, née le 11 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant à L-7233 BERELDANGE, 59 Cité Grand-Duc Jean.

La société est engagée en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires, par la seule signature individuelle du gérant.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social à L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

Sixième résolution

A la suite de la prédite décision et afin de mettre les statuts en conformité avec la dite résolution, l'associée unique décide de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

Art 5. (Premier alinéa). Le siège de la société se trouve dans la commune de Luxembourg.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de huit cent cinquante euros (850,-), sont à charge de la société, et les associés ainsi que toutes les parties comparantes s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Steinmetz, Reuter.

Le tout conformément à un procès-verbal sous seing privé du 22 janvier 2009, signé dûment, mais non enregistré.

Signé: Steinmetz, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 janvier 2010. Relation: RED/2010/119. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 17 février 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010028519/62.

(100025123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Optique Tom PEETERS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9575 Wiltz, 15, place des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 103.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Optique Tom PEETERS s.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2010014818/11.

(100005689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Segesta 2 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.879.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty second day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Esad SABOTIC, private employee, residing professionally at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, acting in the name and on behalf of FT HOLDING 1 S.A., a company organized and existing under the laws of The British Virgin Islands, having its registered office at 3rd Floor, Geneva Place Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the Registrar of Corporate Affairs in the BVI under the number 423971,

by virtue of a proxy given on December 14th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Segesta 2 Finance S.A.", having its principal office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 23 November 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 395 of 30 May 2001. The Articles of Incorporation have not been modified until today;

- that the capital of the corporation "Segesta 2 Finance S.A." is fixed at ONE HUNDRED AND TWENTY-FOUR THOUSAND EURO (124,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND TWO HUNDRED FORTY (1,240) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each, fully paid up;

- that FT HOLDING 1 S.A. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 14th of December, 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 14th of December, 2009 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units and or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de La Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Esad SABOTIC, employé privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de FT HOLDING 1 S.A., une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à 3rd Floor, Geneva Place Waterfront Drive, Road Town, Tortola, BVI, inscrite au Registre de Commerce des BVI sous le numéro 423971,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Segesta 2 Finance S.A.", ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié en date 23 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 395 du 30 mai 2001. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société "Segesta 2 Finance S.A." s'élève actuellement à CENT VINGT QUATRE MILLE EUROS (124.000.- EUR) représenté par MILLE DEUX CENT QUARANTE (1.240) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que FT HOLDING 1 S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;
- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 14 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
 - l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 14 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de La Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. SABOTIC, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56576. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010030021/101.

(100027479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

ProLogis Netherlands XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.109.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of December,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of ProLogis European Finance II S.à r.l., a private limited liability company, organised and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberte and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 77.445,
by virtue of a proxy given on 23 December 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Netherlands XVI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 26, 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 800 of October 27, 1999 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since that date;

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;
- that ProLogis European Finance II S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 23 December 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 23 December 2009 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND SIX HUNDRED EURO (1.600.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Finance II S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.445,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 23 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Netherlands XVI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 26 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 800 du 27 octobre 1999 (la "Société") et dont les statuts n'ont été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Finance II S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 23 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 23 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE SIX CENTS EUROS (1.600.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57211. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010030022/100.

(100027464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

QPark Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 28, rue Theodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 151.390.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Stefan Neurohr, consultant, né à Quierschied (Allemagne), le 15 mai 1966, demeurant au 28, rue Theodore Eberhard, à L-1452 Luxembourg;

2.- Monsieur Michael Bunte, Consultant, né à Minden (Allemagne) le 23 mai 1967, demeurant rue de la source, n° 8, à L-4322 Esch/Alzette;

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, le commerce en gros et en détails dans le domaine de la Consultance et du développement de Software, en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 3. La société prend la dénomination de "QPark Consulting S.à r.l."

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés pris en assemblée générale.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Stefan Neurohr	50
2.- Michael Bünthe	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement, preuve étant donnée au notaire soussigné.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille dix.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux:

- un gérant technique et
- un gérant administratif.

La gestion technique de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est déléguée audit gérant-technique. Il pourra donc engager la société dans ce cadre par sa seule signature.

En outre, la société sera engagée par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif, ou par la signature collective d'un gérant avec une personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par les gérants ou la seule signature de toute autre personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par les gérants.

2. Le mandat de gérant pourra être rémunéré. Cette rémunération sera fixée par l'assemblée générale.

3. Les personnes suivantes ont été nommées:

3.1.- Gérant technique: Monsieur Michael Bunte prénommé.

3.2.- Gérant administratif: Monsieur Stefan Neurohr prénommé.

4. Les mandats des gérants prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2010.

5. L'adresse de la société est établie au 28, rue Theodore Eberhard, à L-1452 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Neurohr, M. Bunte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2010. Relation: LAC/2010/5371. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010029909/102.

(100027234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

HBI Neukirchen-Vluyn S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.850,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029826/10.

(100026967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HBI Nurnberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029825/10.

(100026973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

HBI Niedergurig, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010029824/10.

(100026971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Three Stars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 75.296.

In the year two thousand and ten,
on the twenty-second day in the month of January,
before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),
was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "THREE STARS S.A.", a society anonyme, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), incorporated following a notarial deed of 27 March 2000, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, n° 551 of 02 August 2000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-75 296. The articles of association have never been amended since then.

The meeting is declared open with Mrs Alessia ARCARI, employee, residing in Luxembourg, in the chair,
who appointed as secretary Mrs Sofie VAN HERZEELE, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr François MANTI, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.

2. Appointment of the liquidator the company "Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 52610.

3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

4. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint "Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l." a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 52610, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator shall have the social signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders resolved to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le vingt-deux janvier,

par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale des actionnaires de "THREE STARS S.A.", une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, (la "Société"), constituée selon un acte notarié daté le 27 mars 2000, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n° 551 du 02 août 2000 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-75 296. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Alessia ARCARI, employée privée, résidant à Luxembourg,

qui a désigné Madame Sofie VAN HERZEELE, employée privée, résidant à Luxembourg, au poste de secrétaire.

L'assemblée a élu Monsieur François MANTI, employé privé, résidant à Luxembourg, au poste de scrutateur.

L'assemblée ayant été valablement constituée, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;

2. Nomination de "Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg sous le numéro B 52.610, comme liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;

4. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions seront établis sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les détenteurs de procurations des actionnaires représentés et par le bureau de cette assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que ledit acte au fin de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, parafées "ne varietur" par les comparants resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont bien été notifié et ont eu connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée, que des convocations n'ont pas été nécessaires.

(v) Que la présente assemblée, représentant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

Qu'alors, l'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a adoptée à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer "Van Cauter - Snauwaert & Co S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg sous le numéro B 52.610, comme liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Associés décident d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumenta ire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ARCARI, S. VAN HERZEELE, F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 janvier 2010. Relation: EAC/2010/1126. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010029271/131.

(100026937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Optifid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.241.

—
RECTIFICATIF

Le bilan modifié au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Ce bilan annule et remplace celui déposé le 13 juillet 2009 sous la référence L090103328.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010029520/14.

(100026527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.211.

Monsieur Thibault DE VALENCE DE MINARDIERE a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 19 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010029694/14.

(100026447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

LuxCo 111 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.703.

Suite au contrat de cession du 17 février 2010, les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF Corporate Services S.A. ont été transférées à Alpha Tiger Property Trust Limited, immatriculée auprès du Guernsey Registered Company sous le numéro 44786 et ayant son siège social à Regency Court, Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey GY1 1WW, de sorte que cette dernière détient désormais les 500 parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du Capital Social de la Société.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 17 février 2010, il a été décidé de procéder à la nomination des gérants suivants pour une durée illimitée:

- Madame Serena Tremlett, né le 9 décembre 1964 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3TX (Guernsey);

- Monsieur Karl Devon-Lowe, né le 16 juin 1965 à Londres (Royaume-Uni), résidant professionnellement 1B, Portland Place, W1B 1PN Londres (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010029471/25.

(100026859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Delphau S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 92, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 111.240.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

Signature

Référence de publication: 2010014823/14.

(100006681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Delphau S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 92, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 111.240.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

Signature

Référence de publication: 2010014824/14.

(100006679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Goldbell, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 62.874.

Il résulte d'une assemblée générale du 10 décembre 2009 que le siège social de la société GOLDBELL est transféré de L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire vers L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.10.2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010015471/14.

(100008299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

BRIF SCA SICAR, Balkan Reconstruction Investment Financing S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.704.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of January.

Before Us, Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Cécile HESTIN, lawyer, residing in Luxembourg, acting in her capacity as a special proxy holder of the general partner of the société en commandite par actions "BALKAN RECONSTRUCTION INVESTMENT FINANCING S.C.A. SICAR", in short "BRIF SCA SICAR" (the "Company"), its registered office at 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 113704, incorporated by a deed of the undersigned notary of 23 January 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 305 of 10 February 2006, and the articles of which have last been amended by a deed of the undersigned notary on 17 July 2009, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1552 of 12 August 2009 (the "Articles"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions of the Company's general partner (the "General Partner") on 4 January 2010, a copy of these resolutions (the "Resolutions"), signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present deed which they shall be formalised.

The appearing person, acting in her above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- The issued share capital of the Company is presently set at twenty-seven million seven hundred forty-one thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 27,741,950.-) represented by:

- one hundred (100) management shares held by the General Partner in its capacity as unlimited shareholder with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, and

- two million seven hundred seventy-four thousand and ninety-five (2,774,095) ordinary shares held by the limited shareholders with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.

II.- Pursuant to article 5.2 of the Articles, the Company's authorised capital, including the issued share capital, is set at one hundred seventy million Euro (EUR 170,000,000.-), divided into one hundred (100) management shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, and sixteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (16,999,900) ordinary shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.

III.- Pursuant to the Articles, the General Partner has been authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised capital and to amend article 5.1 of the Articles so as to reflect the increase of capital.

IV.- The General Partner, in the Resolutions and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to the Articles resolved to increase the subscribed share capital, by the amount of six hundred twenty-six thousand six hundred Euro (EUR 626,600.-), in order to raise it from its present amount of twenty-seven million seven hundred forty-one thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 27,741,950.-) to an amount of twenty-eight million three hundred sixty-eight thousand five hundred and fifty Euro (EUR 28,368,550.-) by the creation and the issue of sixty-two thousand six hundred and sixty (62,660) new ordinary shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing ordinary shares.

V.- The General Partner further accepted subscription to the sixty-two thousand six hundred and sixty (62,660) new ordinary shares which have been fully paid for a consideration amounting to eight hundred thousand one hundred and

sixty-eight Euro and twenty cents (EUR 800,168.20) consisting in six hundred twenty-six thousand six hundred Euro (EUR 626,600.-) as nominal value of the sixty-two thousand six hundred and sixty (62,660) new ordinary shares and one hundred seventy-three thousand five hundred and sixty-eight Euro and twenty cents (EUR 173,568.20) as share premium.

Proof of the payment in cash, making a total amount of eight hundred thousand one hundred and sixty-eight Euro and twenty cents (EUR 800,168.20), has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

VI.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the first paragraph of article 5.1 of the Articles is therefore amended and shall forthwith read as follows:

Art. 5.1. First paragraph. "The issued share capital of the Company is set at twenty-eight million three hundred sixty-eight thousand five hundred and fifty Euro (EUR 28,368,550.-) represented by:

- one hundred (100) Management Shares held by the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, and
- two million eight hundred thirty-six thousand seven hundred and fifty-five (2,836,755) Ordinary Shares held by the Limited Shareholders with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Maître Cécile HESTIN, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé gérant commandité de la société en commandite par actions "BALKAN RECONSTRUCTION INVESTMENT FINANCING S.C.A. SICAR", en abrégé "BRIF SCA SICAR" (la "Société"), ayant son siège social au 4 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 113 704, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 10 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1552 du 12 août 2009 (les "Statuts"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'associé gérant commandité de la Société (l'"Associé Gérant Commandité"), prises en date du 4 janvier 2010 dont la copie de ces résolutions (les "Résolutions"), après avoir été signée et paraphée par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à vingt-sept millions sept cent quarante et un mille neuf cent cinquante euros (EUR 27.741.950,-) représenté par:

- cent (100) actions de commandité détenues par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'actionnaire commandité, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.
- deux millions sept cent soixante-quatorze mille quatre vingt quinze (2.774.095) actions ordinaires détenues par les actionnaires commanditaires, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

II.- En vertu de l'article 5.2 des Statuts, le capital autorisé de la Société, incluant le capital social, est fixé à cent soixante-dix millions d'euros (EUR 170.000.000,-) divisé en cent (100) actions de commandité ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et en seize millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (16.999.900) actions ordinaires ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

III.- En vertu des Statuts, l'Associé Gérant Commandité a été autorisé à augmenter le capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé et à modifier l'article 5.1 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- L'Associé Gérant Commandité, dans ses Résolutions et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital social souscrit, à concurrence de six cent vingt-six mille six cents euros (EUR 626.600,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept millions sept cent quarante et un mille neuf cent

cinquante euros (EUR 27.741.950,-) à vingt-huit millions trois cent soixante huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 28.368.550,-) par la création et l'émission de soixante-deux mille six cent soixante (62.660) actions ordinaires nouvelles ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action et ayant les mêmes droits que les actions ordinaires existantes.

V.- L'Associé Gérant Commandité a admis ensuite la souscription des soixante-deux mille six cent soixante (62.660) actions ordinaires nouvelles, entièrement libérées par un prix s'élevant à huit cent mille cent soixante-huit euros et vingt cents (EUR 800.168,20) se décomposant en six cent vingt-six mille six cents euros (EUR 626.600,-) au titre de la valeur nominale des soixante deux mille six cent soixante (62.660) actions ordinaires nouvelles et cent soixante-treize mille cinq cent soixante-huit euros et vingt cents (EUR 173.568,20) au titre de la prime d'émission.

La preuve du paiement dont le montant total est de huit cent mille cent soixante-huit euros et vingt cents (EUR 800.168,20 EUR) a été apportée au notaire instrumentant qui reconnaît ce montant expressément.

VI.- Qu'en conséquence de la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, le premier alinéa de l'article 5.1 des Statuts est donc modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5.1. Premier alinéa. "Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-huit millions trois cent soixante huit mille cinq cent cinquante euros (EUR 28.368.550,-) représenté par:

- cent (100) Actions de Commandité détenues par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'actionnaire commandité, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

- deux millions huit cent trente-six mille sept cent cinquante cinq (2.836.755) Actions Ordinaires détenues par les Actionnaires Commanditaires, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. HESTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 janvier 2010. Relation: EAC/2010/684. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010029325/133.

(100026930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Delphau S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 92, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 111.240.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

Signature

Référence de publication: 2010014825/14.

(100006677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.